

### 1. Contexte :

Association loi 1901 créée en 2024 avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire (ARS PDL), EndoRef Pays de la Loire est un réseau de professionnels de santé ligériens, qui a pour but d'améliorer la prise en charge des patientes atteintes d'endométriose et de répondre à la Stratégie nationale de lutte contre l'endométriose lancée en 2022 et à l'Instruction DGOS/R4/2022/183 du 12 juillet 2022.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) est un dispositif du parcours de soin constitué d'ateliers, souvent en groupe, permettant de donner les clés à la patiente pour mieux comprendre et mieux vivre avec sa maladie. Le programme doit répondre au cahier des charges des programmes d'ETP du patient de l'Arrêté du 30/12/2020, être déclaré puis validé par l'ARS PDL.

A ce jour, la région Pays de la Loire offre deux programmes d'ETP validés, l'un au CHU d'Angers, l'autre au CHU de Nantes. D'autres programmes sont en cours de validation ou de mise en place, notamment dans les départements de la Vendée et du Maine-et-Loire.

### 2. Objectif :

Cet appel à projets vise à développer l'offre régionale de programmes d'ETP pour améliorer la qualité de vie des patientes atteintes d'endométriose en leur offrant, au plus près de chez elles et sur tout le territoire des PDL, des programmes d'ETP répondant au cahier des charges de l'Arrêté du 30 décembre 2020, favorisant ainsi leur autonomie et leur adhésion aux traitements.

### 3. Eligibilité :

#### 3.1. Critères d'éligibilité :

Pour être éligible, un projet doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

##### 3.1.1. Dossier :

- Être soumis dans les délais (*cf* le calendrier au §6) ;
- Avoir un dossier de candidature complet, au format imposé (*cf* trames des lettres d'intention en annexes).

**Filière de soins  
régionale  
pour la prise en charge  
de l'endométriose**



# Appel à projets 2025

## Développement de programmes d'éducation thérapeutique pour les patientes atteintes d'endométriose

### 3.1.2. Promoteur de Projet :

- Le promoteur devra être une structure juridique impliquée dans la prise en charge de l'endométriose, dont l'activité est implantée en région Pays de la Loire ;
- Le promoteur s'engage à respecter le cahier des charges des programmes d'ETP du patient du 30/12/2020.

### 3.1.3. Type de Projet :

EndoRef Pays de la Loire souhaite soutenir 2 types de projets :

1. Ceux portés par des équipes souhaitant mettre en œuvre de nouveaux programmes d'ETP réservés à des patientes atteintes d'endométriose sur notre territoire en vue d'une validation par l'ARS PDL ;
2. Ceux portés par une équipe responsable d'un programme d'ETP existant, réservé à des patientes atteintes d'endométriose, déjà validé ou en cours de validation par l'ARS PDL, souhaitant l'améliorer ou développer de nouveaux outils en collaboration avec EndoRef PDL pour leur potentiel de diffusion au sein de la région.

### 3.2. Critères de non-éligibilité :

Les structures ayant déjà bénéficié en 2024 d'une aide financière de l'ARS PDL pour l'amorçage de leur projet ne pourront pas candidater au titre de la mise en œuvre de leurs nouveaux programmes d'ETP.

Les laboratoires pharmaceutiques, fournisseurs de dispositifs médicaux ou de médicaments ne pourront pas candidater.

**Filière de soins  
régionale**  
pour la prise en charge  
de l'endométriose



### 4. Modalités de sélection :

#### 4.1. Procédure de sélection

La procédure de sélection comprend les étapes suivantes :

1. Vérification des critères d'éligibilité et d'exclusion, par l'équipe de coordination d'EndoRef Pays de la Loire et l'ARS des Pays de la Loire ;
2. Examen des projets par le Comité de Sélection ;
3. Audition des porteurs de projets pour la présentation de leur candidature par au moins 50% des membres du Comité de sélection (le format en visioconférence sera privilégié) ;
4. Classement des projets ;
5. Annonce des résultats ;
6. Signature de la convention pour les projets retenus.

Les dossiers de candidatures devront être déposés avant le 31/10/2025 12h à [coordination@endorefpdl.org](mailto:coordination@endorefpdl.org).

#### 4.2. Comité de sélection

L'examen des projets sera confié à un Comité de sélection de 8 personnes ayant signé un formulaire de déclaration d'absence de conflit d'intérêt et de confidentialité, composé :

- De la chargée de projet ETP de l'ARS PDL pour s'assurer de l'adéquation entre les projets, la réglementation et les objectifs d'une politique de santé publique et pour son retour d'expérience en termes de faisabilité ;
- D'un professionnel de santé de l'ARS PDL pour un avis médical ;
- De 2 représentantes d'Associations de patientes, EndoFrance et ENDOmind, pour porter la voix des usagères ;
- De 2 membres de filières de soins endométriose choisies pour leurs expériences régionales ;
- De 2 membres de la filière EndoRef PDL pour veiller aux intérêts de l'ensemble du territoire. Néanmoins, dès lors qu'un dossier aura été déposé par leur institution, ces membres d'EndoRef PDL ne pourront pas participer au Comité de sélection.

**Filière de soins  
régionale**  
pour la prise en charge  
de l'endométriose



### 4.3. Critères de sélection

Pour être sélectionnés, les projets éligibles sont instruits notamment sur la base des critères suivants :

	Nouveaux programmes (à valider)	Amélioration ou développement de nouveaux outils (programmes déjà validés ou en cours de validation)	Note maximale à attribuer
1- Pertinence du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des diverses problématiques impactant la qualité de vie des patientes (santé mentale, douleurs chroniques, travail, alimentation, fertilité, etc.), de leur compréhension de la maladie et de leur gestion des symptômes</li> <li>- Implication de représentantes des patientes dans la co-construction</li> </ul>		20
2- Compétences et expérience de l'équipe envisagée ou équipe déjà en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualification des intervenants (professionnels de santé, diététiciens, etc.)</li> <li>- Expérience des intervenants dans la prise en charge de l'endométriose</li> <li>- Travail en pluridisciplinarité, cohérence et robustesse de l'équipe pédagogique</li> </ul>		15
3- Rigueur de la méthodologie - qualité pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement à se conformer au cahier des charges de l'arrêté du 30/12/2020</li> <li>- Objectifs pédagogiques envisagés</li> <li>- Modalités d'évaluation du programme envisagées</li> <li>- Méthodes d'animation envisagées (ateliers, entretiens, outils numériques, etc.)</li> <li>- Supports pédagogiques envisagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la conformité au cahier des charges de l'arrêté du 30/12/2020</li> <li>- Méthodologie solide et bien définie, avec des objectifs clairs et mesurables</li> <li>- Intégration d'outils numériques ou de nouvelles approches</li> </ul>	15
4- Organisation et faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités de mise en œuvre du projet (lieux, calendrier, durée)</li> <li>- Accessibilité pour les patientes (géographique, situation de handicap, situation de précarité, linguistique, etc.)</li> <li>- Suivi et évaluation du programme envisagés</li> </ul>		15
5- Impact	<p>Nouvelle offre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un territoire jusqu'alors dépourvu</li> <li>- une population ayant difficilement accès à un programme existant</li> </ul>	<p>Outil pédagogique avec un potentiel de diffusion auprès d'autres équipes de la région et pouvant faciliter la mise en place de nouveaux programmes</p>	25

**Filière de soins régionale**  
pour la prise en charge de l'endométriose



# Appel à projets 2025

## Développement de programmes d'éducation thérapeutique pour les patientes atteintes d'endométriose

	Nouveaux programmes (à valider)	Amélioration ou développement de nouveaux outils (programmes déjà validés ou en cours de validation)	Note maximale à attribuer
6- Gestion de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohérence du plan d'actions et du calendrier</li> <li>- Budget prévisionnel détaillé</li> <li>- Rapport coût / impact attendu</li> <li>- Qualité du dossier déposé et de l'audition réalisée</li> </ul>		10

### 5. Modalités de soumission

- Deux types de dossiers de candidatures sont disponibles pour cet appel à projets :
  - 1) Lettre d'intention pour les projets de nouveaux programmes d'ETP en vue d'une validation par l'ARS,
  - 2) Lettre d'intention pour les projets d'amélioration ou de développement de nouveaux outils pour des programmes d'ETP déjà validés ou en cours de validation par l'ARS ;
- Les dossiers doivent inclure une description détaillée du projet et le budget prévisionnel ;
- Les dossiers seront à envoyer à [coordination@endorefpdl.org](mailto:coordination@endorefpdl.org).

### 6. Calendrier

- |                                       |                                      |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| • Soumission des candidatures :       | <b>avant le 31/10/2025, 12h</b>      |
| • Examen et sélection des projets :   | entre le 03/11/2025 et le 14/11/2025 |
| • Auditions des porteurs de projets : | entre le 17/11/2025 et le 21/11/2025 |
| • Notification des projets retenus :  | à partir du 24/11/2025               |
| • Signature des conventions :         | impérativement avant le 22/12/2025.  |

### 7. Conditions et nature du financement

L'enveloppe globale de cet appel à projets est de 50 000€ à se répartir entre les projets les plus prometteurs. Les dépenses éligibles aux fonds délégués dans le cadre de cet appel à projet sont :

- Acquisition de fourniture ou équipement ;
- Financement de prestataires extérieurs ou intervenants extérieurs ;
- Organisation d'événements.

**Filière de soins régionale**  
pour la prise en charge de l'endométriose



# Appel à projets 2025

## Développement de programmes d'éducation thérapeutique pour les patientes atteintes d'endométriose

Cependant, les fonds délégués ne pourront pas être utilisés pour financer des salaires au sein des structures juridiques porteuses de projets.

Les projets retenus seront financés par l'association EndoRef Pays de la Loire.

Un contrat sera établi entre l'association EndoRef Pays de la Loire et la structure porteuse du projet :

1. Dans le cas du financement d'un nouveau programme d'ETP, celui-ci devra faire l'objet d'une validation auprès de l'ARS dans un délai de 12 mois maximum. En l'absence de validation du programme d'ETP par l'ARS, EndoRef Pays de la Loire se réservera le droit de demander le reversement des fonds avancés ;
2. Dans le cas du financement de nouveaux outils pédagogiques, un partenariat permettant à EndoRef PDL de diffuser ces outils au sein du territoire ligérien pour faciliter le développement de programmes d'ETP sera intégré au contrat.

Le promoteur s'engagera à utiliser les fonds octroyés exclusivement pour le programme d'ETP à destination des patientes atteintes d'endométriose.

### 8. Suivi et Évaluation

Les projets sélectionnés seront suivis par l'équipe de coordination d'EndoRef Pays de la Loire pour s'assurer de leur bon déroulement et leur impact sur le territoire.

Un rapport d'activité annuel accompagné d'un bilan financier puis un rapport quadriennal seront demandés.

### 9. Contact

Pour toute question relative à cet appel à projet, l'équipe de coordination d'EndoRef Pays de la Loire est joignable par mail à [coordination@endorefpdl.org](mailto:coordination@endorefpdl.org).

**Filière de soins  
régionale**  
pour la prise en charge  
de l'endométriose



### 10. Traitement de vos données personnelles

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet appel à projets pour le développement de programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) dédié aux patientes atteintes d'endométriose, EndoRef Pays de la Loire est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel relatives aux candidats et leurs partenaires.

#### Données collectées :

Les données collectées sont les suivantes : Nom, Prénom, Fonction ou qualification, mode d'exercice professionnel, structure de rattachement, adresse professionnelle, mail, téléphone, formation à l'ETP, données financières pour les lauréats.

#### Finalité du traitement :

La collecte et le traitement des données répondent aux finalités suivantes :

- Organisation et gestion de la procédure de consultation
- Analyse des candidatures et des offres
- Communication avec les candidats et le jury
- Gestion de la subvention
- Suivi des projets des lauréats
- Analyse statistique pour le recueil des données des indicateurs de l'association.

#### Durée de conservation des données :

Vos données seront conservées pendant la durée de cet appel à projets, qui expirent à la date de fin du contrat signé avec les lauréats.

EndoRef Pays de la Loire est susceptible de conserver certaines données à caractère personnel au-delà des délais annoncés ci-dessus afin de remplir ses obligations légales ou réglementaires.

#### Transmission des données à des tiers

Vos données ne seront communiquées qu'aux professionnels de la filière et aux membres du Comité de sélection. Les noms et prénoms des lauréats seront affichés sur nos réseaux sociaux et notre site internet lors de la publication des résultats.

#### Responsable du traitement des données

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est : Mme Sonia VIEL. Il peut être contacté de la manière suivante :

- Par téléphone : +33(0)7 57 60 56 80

**Filière de soins  
régionale**  
pour la prise en charge  
de l'endométriose



# Appel à projets 2025

## Développement de programmes d'éducation thérapeutique pour les patientes atteintes d'endométriose

- Par email : [contact@endorefpdl.org](mailto:contact@endorefpdl.org)

Le responsable du traitement des données est chargé de déterminer les finalités et les moyens mis au service du traitement des données à caractère personnel.

Le responsable du traitement s'engage à protéger les données à caractère personnel collectées, à ne pas les transmettre à des tiers sans que l'utilisateur n'en ait été informé et à respecter les finalités pour lesquelles ces données ont été collectées.

De plus, le responsable du traitement des données s'engage à notifier l'utilisateur en cas de rectification ou de suppression des données, à moins que cela n'entraîne pour lui des formalités, coûts et démarches disproportionnés.

Dans le cas où l'intégrité, la confidentialité ou la sécurité des données à caractère personnel de l'utilisateur est compromise, le responsable du traitement s'engage à informer l'utilisateur par tout moyen.

### Droits de l'utilisateur en matière de collecte et traitement de données

Conformément à la réglementation concernant le traitement des données à caractère personnel, l'utilisateur possède les droits ci-après énumérés.

Afin que le responsable du traitement des données fasse droit à sa demande, l'utilisateur est tenu de lui communiquer : ses prénom et nom ainsi que son adresse email.

Le responsable du traitement des données est tenu de répondre à l'utilisateur dans un délai de 30 (trente) jours maximum.

Tout utilisateur concerné par le traitement de ses données personnelles peut se prévaloir des droits suivants, en application du règlement européen 2016/679 et de la Loi Informatique et Liberté (Loi 78-17 du 6 janvier 1978) :

- Droit d'accès, de rectification et droit à l'effacement des données (posés respectivement aux articles 15, 16 et 17 du RGPD) ;
- Droit à la portabilité des données (article 20 du RGPD) ;
- Droit à la limitation (article 18 du RGPD) et à l'opposition du traitement des données (article 21 du RGPD) ;
- Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un procédé automatisé ;
- Droit de déterminer le sort des données après la mort ;
- Droit de saisir l'autorité de contrôle compétente (article 77 du RGPD).

**Filière de soins  
régionale**  
pour la prise en charge  
de l'endométriose



## Appel à projets 2025

### Développement de programmes d'éducation thérapeutique pour les patientes atteintes d'endométriose

Pour exercer vos droits, veuillez adresser votre requête à par téléphone : +33(0)7 57 60 56 80 ou par email : [contact@endorefpdl.org](mailto:contact@endorefpdl.org)

Afin que le responsable du traitement des données puisse faire droit à sa demande, l'utilisateur peut être tenu de lui communiquer certaines informations telles que : ses noms et prénoms, son adresse email.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés", ne sont pas respectés, vous pouvez saisir la CNIL (<https://www.cnil.fr>) ou tout juge compétent.

#### Acceptation par le candidat

En répondant à cet appel à projets, le candidat et ses partenaires attestent avoir lu et compris les informations relatives au traitement des données à caractère personnel et en acceptent les conditions.

**Filière de soins  
régionale**  
pour la prise en charge  
de l'endométriose

